

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 18/06/2026 - B2026/008379 - 2022 B 01719 - 919 230 789 - AB HOLDINVEST

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB HOLDINVEST										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 20 RUE DORIAN 42700 FIRMINY											
Numéro SIRET* 9 1 9 2 3 0 7 8 9 0 0 0 1 9											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 6	
Exercice N clos le 31/12/2023											
ACTIF											
Brut 1 Amortissements-Provisions 2 Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial*	010		012					
			Autres*	014		016					
	Immobilisations corporelles*			028		030					
	Immobilisations financières* (1)			040	70 000	042			70 000		
	Total I (5)			044	70 000	048			70 000		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		070					
		Autres* (3)		072	65 175	074			65 175		
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084		086						
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	65 175	098			65 175			
	Total général (I + II)		110	135 175	112			135 175			
PASSIF											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120					105 000			
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126					1 529			
	Réserves réglementées*		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131					50			
	Report à nouveau		134								
	Résultat de l'exercice		136					17 558			
	Subventions d'investissement		137								
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142					124 137			
Provisions pour risques et charges		154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166					4 812			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169					6 225			
	Comptes courants d'associés		173								
	Autres dettes		175								
	Produits constatés d'avance		174								
Total III		176					11 037				
Total général (I + II + III)		180					135 175				
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	38 925		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB HOLDINVEST

Néant ☐Exercice N clos le
31/12/2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210			
		biens	215		214			
	Production vendue	services*	217		218			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230	1	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	1	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	1 442	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	244	
	Rémunérations du personnel*					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al. 3 du CGI))				255	254	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }				262		
	Total des charges d'exploitation (II)					264	1 442	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(1 441)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	bénéfice conforme			(III)	280	19 000	
	Produits exceptionnels				(IV)	290		
	Charges financières				(V)	294		
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }			(VI)	300		
	Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	17 558	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	17 558	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cotes d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	{ Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D) 249 }			251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. series A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	18 050	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
					Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. I Déficit col. 2					352	354	491
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356		
Déficits antérieurs reportables : * 3 440 dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. I Déficit col. 2					370	372	491	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AB HOLDINVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 135 175 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 17 558 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	70 000			70 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	70 000			70 000
ACTIF IMMOBILISE	70 000			70 000

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS AB PARE-BRISE 42700 FIRMINY	500	18 853	66,67	19 096
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	70 000	70 000	38 925		19 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 65 175 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	65 175	65 175	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	65 175	65 175	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 105 000,00 euros décomposé en 150 titres d'une valeur nominale de 700,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 11 038 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 813	4 813		
Dettes fiscales et sociales	6 225	6 225		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	11 038	11 038		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	2 700
Total	2 700

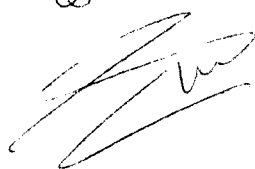
Comptes annuels

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

certifié conforme

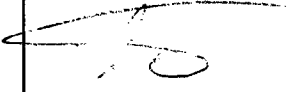
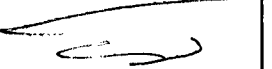
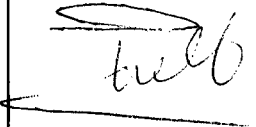


AB HOLDINVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 105000 euros
Siège social : 20 RUE DORIAN
42700 FIRMINY
919230789 RCS ST ETIENNE

FEUILLE DE PRESENCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 04/06/2026

Associé (Nom, Prénoms/Dénomina tion et Adresse)	Nombre d'actions en pleine propriété	Nombre de voix	Mandataire (Nom, Prénoms et Adresse)	Signature
CHELFI HANI 20 RUE DORIAN 42700 FIRMINY	50	50		
CHELFI BILEL 20 RUE DORIAN 42700 FIRMINY	50	50		
CHELFI ABDELHAK 20 RUE DORIAN 42700 FIRMINY	50	50		

Le Président de Séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 3 associés sont présents ou représentés, totalisant 150 actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 150 voix sur un total de 150 actions composant le capital social.

A la présente sont annexés 0 pouvoir.

CHELFI ABDELHAK

AB HOLDINVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 105000 euros
Siège social : 20 RUE DORIAN
42700 FIRMINY
919230789 RCS ST ETIENNE

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31/12/2023

Le 04/06/2026, à 9h, les associés de la Société AB HOLDINVEST se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 20 RUE DORIAN 42700 FIRMINY, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 10/05/2026.

CHELFI ABDLHAK préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par CHELFI BILEL.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 150 actions.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- Le rapport du Président ;
- *"tout autre document transmis à l'assemblée (rapport du Commissaire aux comptes par exemple)" ;*
- Le texte des projets de résolution proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus au Président ;

- Affectation du résultat ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 17 558,35 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 17 558,35 euros.**

Affectation :

Report à nouveau créateur : 17558,35 euros

Les capitaux propres s'élèvent à 124 137,35 euros

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du deuxième exercice social,

Un premier exercice est clos au 31/12/2022

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES

FORMALITES

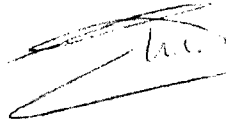
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, de séance déclare la séance levée à 11h.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président de séance, ABDELHAK CHELFI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Abdelhak Chelfi', written over a horizontal line.

Le secrétaire de Séance, BILEL CHELFI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bilel Chelfi', written over a horizontal line.